



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 21 mars 2026 à 10h00

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- Élection du Maire et des Adjointes
- 2- Lecture de la Charte des Élus
- 3- Indemnité du Maire et des Adjointes (présentation)
- 4- Délégation de signature (arrêté)
- 5- Désignation membres des commissions communales et intercommunales (Présentation)
- 6- Planification des réunions

LES PARTICIPANTS	
Nombre de membres en exercice	11
Présents :	10 Isabelle BALANDIER, Carine FONTAINE, Carine GARDET, Thierry GUITTARD, Kevin HITTINGER, Olivier JAUTZY, Monique PAULEVÉ, Nicolas ROGER, Ophélie ROUX, Céline SILBERBERG,
Absents représentés :	1 Sébastien VOLLA a donné pouvoir à Céline SILBERBERG
Absents non représentés :	0 -
Participants à la réunion :	2 M TARRASON M OLLIER

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Carine FONTAINE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En l'absence de M Patrick PELLISSIER, Maire sortant, Monique PAULEVÉ, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

Elle donne lecture des résultats constatés à l'élection du conseil municipal et déclare installés les membres élu(e)s en les citant nominativement. Ensuite elle fait procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

1. Élection du Maire et des Adjoints

Isabelle BALANDIER et Ophélie ROUX sont nommées assesseurs.

Élection du Maire

Il est demandé par la présidente de séance si un candidat se déclare, M Sébastien VOLLA se propose comme Maire. Un premier tour d'élection à bulletin secret est effectué.

Le dépouillement donne

	Votes
Sébastien Volla	9
Blancs	2

M VOLLA Sébastien est donc élu Maire de la Commune de Saulzet le Froid.

En son absence, Mme PAULEVÉ Monique poursuit la présidence de la séance.

La proposition de passer à 3 adjoints est soumise au vote.

	Votes
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

La proposition est adoptée.

Élection des adjoints

La présidente de séance demande si des listes sont proposées (la liste doit comporter 3 noms respectant la parité et dans l'ordre des postes d'adjoints au Maire, selon l'article L. 2122-7-2 du CGCT). Une liste de trois personnes est proposée : Carine GARDET – Olivier JAUTZY – Céline SILBERBERG.

Un premier tour d'élection à bulletin secret est effectué.

	Votes
GARDET - JAUTZY - SILBERBERG	9
Blancs	2

Les fonctions d'adjoints au maire sont donc attribuées comme suit :

1^{er} adjoint	Carine GARDET
2^{ème} adjoint	Olivier JAUTZY
3^{ème} adjoint	Céline SILBERBERG

Mme Carine GARDET prend la présidence de la séance en l'absence du Maire M VOLLA Sébastien et procède au point suivant de l'ordre du jour.

2. Lecture de la charte de l' élu

Mme Carine GARDET lit à l'assemblée la charte de l'Élu.

M Olivier JAUTZY ajoute que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local, est venu améliorer les conditions d'exercices du mandat en particulier pour les élus conservant une activité professionnelle (voir annexe ci-joint)

3. Indemnité du Maire et des Adjointes

Mme Carine GARDET explique et propose de répartir les indemnités entre le Maire et les adjointes selon les principes suivants. Le conseil municipal ayant nommé un adjoint de plus par rapport au mandat précédent, l'indemnité attribuée au Maire et à chaque adjoint est réduite pour conserver une enveloppe globale équivalente.

Soit une proposition de 800 € brut pour le Maire et 400 € brut pour chaque adjoint.

Proposition votée à main levée :

	Votes
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

4. Délégation de signature

Vote des délégations du conseil au Maire

Mme Carine GARDET lit la proposition de délégation du Conseil Municipal au Maire. Ces délégations permettent au Maire d'effectuer les actes de gestion courante engageant la commune sans consultation préalable du Conseil Municipal. Ces délégations pourront être révisées autant que de besoin en cours de mandat.

La proposition est soumise au vote à main levée :

	Votes
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

Vote des délégations du Maire aux adjointes

En l'absence de M VOLLA Sébastien, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal après accord de tous les membres présents.

5. Désignation des Membres des commissions communales et intercommunales

Mme Carine GARDET présente les commissions obligatoires :

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES

➤ Commission d'Appel d'Offres :

M le Maire est président d'office, le reste des membres sera désigné lors de la prochaine réunion du conseil Municipal.

➤ Commission Communale des Impôts Directs :

La commission doit être composée du maire ou de l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires et leurs 6 suppléants. Les commissaires et leurs suppléants sont choisis par la DDFIP parmi une liste de 24 contribuables de la commune identifiés par le conseil municipal.

Afin de constituer cette liste, à l'unanimité, il a été décidé de consulter les 12 membres actuels pour savoir si ils souhaitent poursuivre dans cette commission. Puis la liste sera complétée par tirage au sort. Chaque personne tirée au sort sera consultée afin de recueillir son accord. En cas de désaccord, un nouveau tirage au sort sera effectué afin d'obtenir une liste complète.

M le Maire se procurera la liste des personnes et se chargera de les contacter.

➤ Commission de contrôle des listes électorales :

Cette commission doit être composée :

- de trois conseillers municipaux (hors Maire et adjoints) pris dans la liste électorale arrivée en tête (dans l'ordre d'âge)
- auxquels s'ajoute deux membres de la liste arrivée en seconde position (dans l'ordre d'âge)

Monique PAULEVÉ, souhaitant ne pas participer à cette commission, la liste définitive se compose comme suit :

Isabelle BALANDIER
Carine FONTAINE
Nicolas ROGER
Thierry GUITTARD
Ophélie ROUX

11h02 : Une personne extérieure, Mme GOUTAY arrive en cours de séance, et Messieurs TARRASON et OLLIER quittent la séance.

COMMISSIONS COMMUNALES NON OBLIGATOIRES

Ophélie ROUX et Thierry GUITTARD font part de leur ressenti vis-à-vis de la constitution de l'équipe municipale. Au regard du résultat des élections, ils souhaitent pouvoir être associés au fonctionnement des commissions et du conseil municipal dans un esprit constructif.

Après échanges et expressions de chaque conseiller municipal, les commissions suivantes sont identifiées. La désignation des membres participant à chaque commission respectera le choix de chacun et sera effectuée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- ✓ Commission Finance – Économie
- ✓ Commission Vivre Ensemble
- ✓ Commission Eau potable – Assainissement
- ✓ Commission Patrimoine et Bâtiments communaux
- ✓ Commission Voirie – Urbanisme
- ✓ Commission Environnement – Tourisme

Le budget devant être adopté avant le 30 avril 2026, il est toutefois décidé de désigner les membres de la commission Finance – Économie. Après manifestation spontanée des personnes intéressées, cette commission est, à l'unanimité, constituée de la façon suivante :

Carine GARDET (référente)

Carine FONTAINE

Thierry GUITTARD

Nicolas ROGER

Ophélie ROUX

A ces commissions s'ajoute la nécessité de désigner des représentants pour les missions, syndicats ou établissements publics suivants :

- ✓ Territoire d'Énergie 63
- ✓ Parc des volcans
- ✓ SICTOM
- ✓ CNAS
- ✓ EPF (Établissement Public Foncier) / SMAF (Syndicat Mixte d'Action Foncière)
- ✓ Correspondant défense
- ✓ Référents Gestion des forêts sectionales

Gestion du personnel

Sébastien VOLLA est désigné élu référent pour le secrétaire de Mairie, Bruno DI GIAMBATTISTA

Olivier JAUTZY est désigné élu référent pour l'agent technique de la commune, Vincent BLANCK

Référents villages

Mme Carine GARDET propose de nommer un référent par village, le rôle de ce référent est d'être l'interlocuteur privilégié des habitants du village correspondant et d'informer ces derniers au travers de l'affichage public des décisions de la Mairie.

Les choix des référents par village est présenté comme suit après un tour de table :

Saulzet-le-Froid - le Bourg	Carine GARDET
Souverand	Kévin HITTINGER
La Martre	Carine FONTAINE
Zanières	Thierry GUITTARD
Pessade	Sébastien VOLLA
Espinasse	Nicolas ROGER

6. Planification des réunions :

Le conseil municipal se réunira toutes les 6 semaines le lundi fin de journée.

La date du prochain Conseil Municipal est prévue au lundi 20 avril 2026 à 18h30 en salle du Conseil de la Mairie

Clôture de la séance à 12h15